

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-083 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
sentier de la Grainetière
Pour réparer un câble de branchement Enedis

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE
354 ROUTE DE SAUJON
17600 MEDIS

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réparer un câble de branchement Enedis, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés sentier de la Grainetière.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 02 mars 2026 à 08h00 au lundi 16 mars 2026 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits sentier de la Grainetière, au droit du chantier, pour réparer un câble de branchement Enedis par l'entreprise « INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE ».

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré
- Le Service des Polices,
- INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE

Fait à La Flotte, le 18 février 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

